



Ville de Pont de Chérury

Révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Avis de mise à l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pont de Chérury pendant une durée d'un mois, à savoir du lundi 3 juin 2024 au mercredi 3 juillet 2024.

Le projet de révision n° 3 porte sur les principaux points suivants :

- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.
- Mettre en compatibilité le PLU avec les orientations du SCOT.
- Conforter la polarité de bassin de vie de la Commune.
- Mettre en adéquation le développement de la Commune avec les équipements et infrastructures existants ou en cours de réalisation.
- Favoriser la mixité la mixité urbaine (varier les types d'habitat).
- Valoriser les transports alternatifs à la voiture (liaisons douces) et prise en compte des projets routiers en cours ou à l'étude.
- Protéger les espaces naturels (trames vertes et bleues).

Au terme de l'enquête, le projet de révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Monsieur Patrick JANOLIN Professeur de l'Enseignement Technique retraité est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Stéphane MAZEREEL en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Pont de Chéruy, 22 rue de la République, aux jours et horaires suivants :

-Du lundi au vendredi.

-De 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au Commissaire Enquêteur en mairie de Pont de Chéruy ou par mail à enquetepublique.plu@pontdecheruy.fr

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Pont de Chéruy pour recevoir ses observations, aux dates et horaires suivants :

-Permanence n° 1 lundi 10 juin 2024 14 heures à 17 heures.

-Permanence n° 2 samedi 22 juin 2024 9 heures à 12 heures.

-Permanence n° 3 vendredi 28 juin 2024 9 heures à 12 heures.

-Permanence n° 4 mercredi 3 juillet 2024 14 heures à 17 heures.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Pont de Chéruy.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire.